

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	60	60

**Convention recouvrement
assainissement collectif
Commune d'Hartennes et
Taux**

Avenant n° 1

n° 81

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORET (Suppl), MALHOMME

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les termes de la convention de recouvrement de l'assainissement collectif entre la Commune d'Hartennes-et-Taux et le SESV et qu'il convient d'actualiser la rémunération du SESV pour l'aligner sur les pratiques des autres tiers soit pour l'assainissement collectif 3,00 € / abonné (tarif base 2018) + actualisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne pouvoir au Président de signer l'avenant à la convention de recouvrement de l'assainissement collectif avec la Commune d'Hartennes et Taux.

POUR COPIE CONFORME
Le Président

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 61 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUL. 2020